

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2417

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 32

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« À la vingt-neuvième ligne de la seconde colonne de l'article L. 5511-4 du code général de la propriété des personnes publiques, les mots : « 2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense » sont remplacés par les mots : « de financement de la sécurité sociale pour 2026 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel permettant l'extension de la disposition à la Nouvelle-Calédonie.